



bulletin municipal - édition du 4 août 2022



Le point sécurité et cadre de vie

Infos (inter)communales

Astronomie à l'école

L'actu des associations

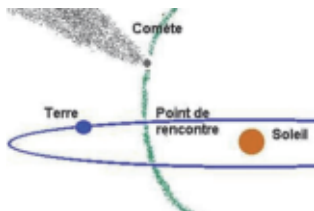
6



16



30



33



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**
4 horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**
5 pharmacies de garde
5 numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**
6 comptes-rendus
15 décès
16 entretien des fossés
16 qui était Jean d'Aulan ?
17 la CCS recrute
18 le point sécurité et cadre de vie
21 arrêté préfectoral sécheresse

23 **Tout Aspach est informé**
24 info Territoire d'Energie Alsace
25 ADAPEI : opération brioches 2022
26 café des aidants

28 **Tout Aspach entreprend**

29 **Tout Aspach fête**
29 naissance, mariage, agenda

30 **Tout Aspach se passionne**
30 les "étoiles filantes"

32 **Tout Aspach se détend**

33 **Tout Aspach s'associe**
33 UNC
34 Sax O'Clock
35 ASCLA
36 CASBA
37 Conseil de Fabrique

38 **Tout Aspach à l'école**
38 sortie au Rimlishof
39 astronomie à l'école maternelle

40 **Tout Aspach en images**

5



18



29



38



L'information en temps réel est désormais transmise via Facebook et l'application gratuite **Illiwap** (qr_code ci-contre). Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou mail.

la commission info



photos de couverture

commémoration du 8 mai
rencontre CM / personnel communal
médaillon : mise en valeur de la façade de l'atelier



Très chers concitoyens,

Cet été 2022 par sa chaleur marquée et la sécheresse inédite marquera sans doute nos mémoires. Les alertes canicules et sécheresses se succèdent, des incendies ravagent le sud de la France. Toutes les forêts françaises et espaces boisés sont désormais vulnérables car hautement inflammables. Tous ces signaux alarmants amènent à rappeler à tous les habitants à redoubler plus encore de vigilance.

Par ailleurs, au vu de l'assèchement de nos lacs et rivières et de la diminution inquiétante des réserves d'eau, un arrêté de restriction d'eau potable a été pris par le préfet :

Pour rappel, l'arrosage des jardins potagers ne doit se faire que dans la tranche horaire de 20h le soir et jusqu'à 8h du matin et de façon manuelle, et l'arrosage des pelouses et massifs floraux ainsi que le remplissage des piscines privées est interdit.

Vous trouverez une copie de cet arrêté dans ce numéro du « Tout Aspach ».

Il est nécessaire que nous comprenions tous l'enjeu et la nécessité du respect de ces restrictions, si nous voulons continuer à obtenir de l'eau potable dans nos foyers avec un fonctionnement normal.

La commune d'ASPACH quant à elle a déjà pris plusieurs initiatives pour lutter contre cette problématique et anticiper au mieux ces épisodes. Peut-être aurez-vous pu lire dans les précédents numéros que nous avons déjà équipé certains bâtiments communaux de récupérateurs d'eaux pluviales.

La commune a également entrepris, depuis plusieurs années, différentes démarches afin d'économiser l'eau pour l'arrosage (paillages, changement de variétés de plantes etc...). Le personnel communal et les élus se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches si vous souhaitez y œuvrer à titre personnel.

La commune sera amenée aussi à entreprendre des travaux de désimperméabilisation de ses espaces. Nous essayerons de tout mettre en œuvre afin de garder l'eau sur place et de la faire pénétrer dans le sol afin de ne pas l'envoyer systématiquement dans nos canalisations.

Cette désimperméabilisation avait déjà été évoquée pour ce qui concerne la cour de l'école, mais il semble important d'étendre cette réflexion aux différents espaces enrobés et imperméables de notre commune comme les trottoirs, et les parkings par exemple.

Nous proposerons, dans les mois à venir, à tous nos concitoyens qui le souhaitent, des réunions d'informations communales, voire intercommunales, afin de bien expliquer les enjeux d'une telle démarche.

À la problématique de la sécheresse et du manque d'eau s'ajoute celle des épisodes orageux de plus en plus intenses.

Là encore, il est nécessaire de rappeler que les fossés et cours d'eau doivent être entretenus par les riverains afin de permettre un bon écoulement en cas de fortes pluies. Cette mesure est très importante et tellement indispensable pour notre village, qui a déjà subi de nombreuses inondations.

Je tiens à remercier les personnes qui s'astreignent à cet entretien régulier et qui évitent ainsi des désagréments conséquents pour certaines habitations en amont.

Le changement de la canalisation principale d'eau potable permettra également d'éviter les nombreuses fuites du réseau. La commune a immédiatement fait la demande au syndicat d'eau de Heimsbrunn (dont nous sommes membres) de pouvoir continuer et finaliser ce remplacement jusqu'à Altkirch.

Sans transition et sur un tout autre sujet qui nous est cher et à travers ce numéro de « Tout Aspach », vous pourrez découvrir la biographie de Jean D'Aulan. Cet aviateur français a été abattu en 1944 par des avions allemands au-dessus du bois de Tagolsheim et tombé à Heidwiller. Le combat était bien visible depuis Aspach. Plusieurs témoins nous en ont parlé.

Aussi, suite à la construction d'une nouvelle habitation à qui il a fallu octroyer une adresse, un chemin porte désormais son nom. Il nous a semblé important, au vu de sa localisation et par devoir de mémoire de mettre à l'honneur ce pilote Français, figure de la résistance et sportif émérite tombé sur notre territoire.

Par devoir de mémoire également, la commune et l'UNC procéderont le 25 août à 17h00 à un dépôt de gerbes aux monuments aux morts, afin de commémorer le 80e anniversaire du décret du 25 août 1942 imposant l'incorporation de forces des Alsaciens. Nous rendrons ainsi hommage aux Malgré-Nous mais également aux nombreuses femmes enrôlées de force dans les différentes structures nazies. Les habitants qui souhaitent s'y rendre sont les bienvenus.

Enfin, je terminerai ce mot estival en remerciant le personnel enseignant, les ATSEM et les animateurs du périscolaire pour leur engagement auprès de nos écoliers, ainsi que les représentants des parents d'élèves. Je souhaite aussi une très bonne continuation aux élèves de CM2 qui partent au collège.

Et je souhaite avec quelques jours d'avance une bonne rentrée aux associations et aux bénévoles qui font bouger et vivre notre village !

À toutes et à tous, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances reposantes dans notre région ou ailleurs.

Fabien Schoenig

le mot du Maire



Retrouvez le Tout Aspach entièrement en couleurs sur le site communal.



place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45
17h à 20h

Jeudi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Vendredi 10h à 11h45

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02

messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr



Autres infos

Horaires
d'hiver

DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires
d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

La mairie sera fermée
pour congés d'été les 18
et 19 août.

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.



2022	août	sept	oct	nov
1		E	A	M
2	C	E	A	H
3	M	F	F	H
4	M	F	F	J
5	B	B	G	L
6	E	B	G	L
7	E	K	H	J
8	B	K	L	I
9	D	H	L	I
10	D	G	H	C
11	K	G	J	C
12	K	H	J	D
13	A	L	I	D
14	A	L	I	B
15	L	I	B	B
16	F	I	B	E
17	F	J	C	E
18	G	J	C	K
19	G	C	D	M
20	C	C	D	M
21	C	B	E	K
22	H	B	F	F
23	H	D	F	F
24	J	E	E	C
25	J	E	A	C
26	I	D	A	I
27	M	M	G	I
28	M	M	G	A
29	I	K	K	A
30	D	K	K	L
31	D		M	

Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

sous réserve de changements de dernière minute

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes* : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	10 rue de l'Ill	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	PORTE D'ALSACE	40e rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	23 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	1 rue d'Alsace	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	6 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php



Comptes-rendus de séances du conseil municipal

SÉANCE DU 1ER MARS 2022

Le conseil municipal, convoqué le 24 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire en date du 1er mars 2022 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents :

Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC, Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Francis LINK, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie PRINZBACH, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Françoise MAY et Juan-Carlos RODRIGUEZ quittent la séance à 22h00.

Excusée :

Angélique LIDY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Compte Administratif 2021
5. Règlement et tarif du nouveau cimetière et du columbarium
6. Approbation du rapport de la CLECT
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Des explications sont demandées par rapport à l'intervention de Monsieur FREYBURGER au sujet de la réunion du SIAEP : les points sonores sont des détecteurs de bruits de fuite sur le réseau d'eau ; il y a aussi des compteurs de sectorisation afin de voir si c'est normal. La pression est réduite la nuit. Il faudrait changer 680 km de canalisations, ce qui prendrait environ 100 ans au rythme actuel de rénovation.

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable d'Aspach vont commencer le 16 mars, de l'intersection de la Rue des Jardins à la Rue de la Libération – 2 tranches sont prévues.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 n'appelant aucune autre observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4. Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire présente aux conseillers les chiffres qui seront approuvés en même temps que le vote du budget primitif, en avril.

5. Règlement et tarif du nouveau cimetière et du columbarium

Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'il faudra approuver le règlement du nouveau cimetière, lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Il convient également de fixer les tarifs des concessions des tombes et des cases des columbariums.

Après délibérations, avec 2 abstentions et 13 voix pour, les tarifs suivants sont approuvés à compter du 1er janvier 2022 pour des concessions de 15 ans (pour 30 ans les tarifs sont doublés) :

- tombes dans les deux cimetières : 200 € / mètre linéaire
- columbarium ancien cimetière : petite colonne 600 €, grande colonne 800 €.
- columbarium nouveau cimetière : case individuelle 800 €, case dans un groupe 600 €.

6. Approbation du rapport de la CLECT

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation (AC).

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

Au 1er juillet 2021, la compétence "Organisation des mobilités" a été transférée à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

- Vu la Loi de Finances 2021,
- Vu le rapport de la CLECT 2021 de la CCS,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT 2021 tel que présenté.

7. Comptes-rendus des commissions communales

Alain WOLF : Commission environnement qui s'est réunie le 8 février dernier :

Travaux réalisés :

- passage de l'éclairage public en leds
- maintien de la distinction Commune Nature – 3 libellules
- travaux récupération eau de pluie

projets :

- choix de la fréquence de la tonte et du fauchage : prévoir un groupe de travail avec les ouvriers
- plantations des haies et fascines : en cours
- paillage des haies avec du miscanthus
- intégration paysagère de la citerne à incendie : mettre une haie, s'inscrit dans le projet de chantier participatif du 12 mars prochain
- opération Aspach Propre le 12 mars prochain
- mise en place d'un réseau séparatif des eaux usées et des eaux de pluie dans les rues du Stade et de la Croix-Rouge : travaux reportés, voir avec la Communauté de Communes Sundgau

Alain WOLF : Commission patrimoine qui s'est réunie le 8 février dernier :

Travaux réalisés :

- mise en place de la citerne incendie
- salle polyvalente : passage de la commission de sécurité – avis favorable
- suite au dépôt du dossier de régularisation des travaux pour le stockage des tables et des chaises, avis défavorable de la commission d'accessibilité à cause du problème d'accès à la tribune pour les personnes à mobilité réduite. Un nouveau dossier sera déposé, avec proposition de transformer la tribune en couloir technique.
- Remplacement des deux VMC de la salle de réunion et des douches de la réserve communale : travaux réalisés en régie par les ouvriers communaux

Projets :

- Carport dans la cour de l'atelier pour les remorques : trouver une solution alternative, dans la grange Rue du 26 Novembre ?
- Citerne à incendie à installer rue de Walheim : coût : environ 20 000.-€ - reporté

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- Monument aux morts : les travaux ont démarré ; il faudra prévoir l'aménagement du fond
- Ateliers participatifs le 12 mars prochain à 9h30
- Journée éclairage public et pollution lumineuse le même jour : à 14h30 atelier d'information et d'échanges avec Dominique DELFINO, administrateur et correspondant de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, le PETR du Pays du Sundgau et le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin, réservé aux élus de la CCS et des aspachois ; à 17h00 : balade nature à la tombée de la nuit avec la Maison de la Nature du Sundgau ; et à 20h00 : observation du ciel avec AstroAspach. La buvette sera tenue par le Comité des Fêtes dans la cour de l'école.

août 2022

- Demande d'extinction de l'éclairage public le samedi 12 mars à 20h30
- Prise de contact pour le Pumptrack : demande de devis et subvention
- Repenser les paniers des aînés
- Poursuite de l'embellissement du village

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité

- Sécurité routière : pose des écluses définitives d'entrée d'ASPACH par le Col de la Steige : on a eu la convention CEA – ASPACH
- Radars pédagogiques : en attente du retour des dossiers de demandes de subventions
- Dans le cadre des travaux d'AEP, il est proposé de mettre la Rue des Jardins en sens interdit sauf riverain.

Dominique STOESSEL : commission de l'information :

- Le marché des huisseries de l'école a été notifié à l'entreprise ALUREA ; nous avons transmis les mentions devant figurer dans le devis pour qu'il soit conforme aux exigences du dossier de demande de subvention et attendons sa mise à jour.
- Problème de chauffage à la salle polyvalente et à l'école élémentaire : le système de programmation ne fonctionne plus ; une réparation provisoire a été effectuée à la salle polyvalente, nous sommes dans l'attente d'un devis de remplacement de la centrale. Depuis l'installation des faux plafonds dans les salles de classe il y fait plus chaud et des radiateurs performants pourraient suffire.
- Le prochain Tout Aspach est en cours de rédaction, publication prévue vers le 20 mars.

8. Compte-rendu des commissions intercommunales

CCS : jeudi : approbation du CA et débat d'orientation budgétaire

9. Divers

- Parking de la mairie : le parking est de plus en plus utilisé par des particuliers, par leurs véhicules personnels ou pour des véhicules d'entreprises. Cela pose des problèmes notamment lorsqu'il y a des célébrations à l'église. Certains conseillers soulignent qu'il vaut mieux que les gens garent leurs voitures sur le parking, qui est dédié à cela, plutôt que sur les trottoirs le long des rues. Cependant, il est vrai que, lorsque les personnes ont la place de garer leurs véhicules sur leur propriété, il serait plus civique de ne pas les mettre sur le parking... Les personnes ne possédant pas de place pour leurs véhicules peuvent réfléchir à louer un garage dans le village.

Pour le moment, aucune sanction d'ordre financier n'est envisagée, mais, si les abus se poursuivent, il est possible que la commune réfléchisse à un système de limitation du temps de stationnement et/ou de restriction des places de stationnement lors des week-ends et des soirées.

- Actions en faveur des Ukrainiens : depuis le début du conflit russo-ukrainien, les initiatives en faveur de la population ukrainienne se multiplient un peu partout en Europe. L'Association des Maires de France a proposé aux communes de mettre leurs logements vacants à la disposition des réfugiés ukrainiens. La commune d'Aspach ne possède pas de logement vacant à ce jour, mais elle invite les particuliers qui ont des logements disponibles à se manifester s'ils sont prêts à les mettre à disposition pour héberger des

ukrainiens. En ce qui concerne les autres actions possibles, au 1er mars, les différentes initiatives lancées manquaient de clarté. Depuis, les choses se sont précisées et les actions ont été coordonnées (cf. message sur l'application Illiwap).

À compter du lundi 7 mars, les articles à destination de l'Ukraine peuvent être déposés à la Mairie d'Aspach aux heures d'ouverture au public. Au fur et à mesure des dépôts, nous nous chargerons de transférer les dons à la CCS qui prendra le relais dans l'acheminement de l'aide. Les articles nécessaires sont principalement ceux des trois catégories suivantes :

- Logistique (lits de camp, sacs de couchage, couvertures de survie, projecteurs, lampes, rallonges, générateurs) ;

- Hygiène (gels et savons de corps, dentifrice et brosses à dents, couches et lait maternisé, médicaments non périmés, rasoirs et mousse à raser, serviettes hygiéniques...);

- Secours (gants à usage unique, masques chirurgicaux, matériel de suture, blouses médicales, bandages élastiques, garrots, lecteurs de glycémie, pansements, pansements hémostatiques, solutions antiseptiques, autre matériel médical).

Concernant les possibilités d'hébergement de réfugiés : nous continuons à lister les propositions (contacter la mairie au 03.89.40.92.02 ou à mairie.aspach@wanadoo.fr) et nous reviendrons vers vous lorsque les modalités et les besoins seront connus.

- Le tracteur de la commune :

L'utilisation du tracteur acheté l'année dernière n'est pas aussi intensive qu'espérée au moment de son acquisition. Se pose donc la question de le garder, au regard du budget que nécessite son entretien. Après discussion, les conseillers émettent l'avis suivant : il va falloir lister, en concertation avec les ouvriers communaux, les situations qui nécessiteraient l'utilisation de ce tracteur plutôt que celle du petit tracteur, afin d'optimiser l'usage. En effet, l'achat de ce tracteur a été voté il y a un an à peine, il serait dommage de s'en défaire aussi rapidement. Serge STIMPFLING se propose pour donner des conseils pratiques aux ouvriers communaux s'ils le souhaitent.

- Déchets autour de l'armoire de la fibre rue de Thann : les habitants se plaignent, à juste titre, qu'il y a régulièrement des déchets autour de cet endroit. Ces déchets semblent directement liés aux interventions liées à la fibre (morceaux d'emballages plastiques, bouts de câbles...). Une situation analogue a été signalée rue des Jardins. La mairie va faire remonter cette information à la société Rosace, en charge du réseau sur notre commune.

- Évolution des règles de la déchetterie : le maire, Fabien SCHOENIG, souhaite informer les aspachois qu'il y a eu un renforcement des contrôles des déchets à la déchetterie d'Altkirch : désormais, les encombrants sont distingués du tout-venant. Seuls les objets appartenant à la catégorie des encombrants seront acceptés en déchetterie. Les objets appartenant à la catégorie du tout-venant devront être jetés avec les ordures ménagères (poubelles noires). Cela inclut les jouets en plastique, les pots de fleur, la vaisselle brisée, les ballons usagés, etc. En cas de gros objets, il est conseillé de les découper en morceaux plus petits afin de diminuer leur volume dans le bac noir.

Cette évolution dans la réglementation inquiète certains conseillers qui ont peur que les dépôts sauvages se multiplient si l'accès à la déchetterie est trop restrictif. Le maire explique que ce renforcement des consignes de tri est dû à la différence de traitement de ces deux catégories de déchets : l'une est incinérée tandis que l'autre est enfouie. Cela implique des coûts différents pour la collectivité.

Des conseillers demandent s'il ne serait pas envisageable d'ajouter une nouvelle benne dans la déchetterie, qui serait dédiée au tout-venant. Fabien SCHOENIG explique que ce n'est pas possible pour le moment, car il n'y a pas la place pour une benne supplémentaire. De plus, l'ajout d'une benne impliquerait très probablement une augmentation du prix du traitement des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h40.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2022

Le conseil municipal, convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire en date du 05 avril 2022 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Francis LINK, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie PRINZBACH-SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER.

Géraldine COGNARD-GROSS arrive à 21h10.

Excusés : Angélique LIDY qui donne procuration à Julie PRINZBACH-SCHÖPPERLÉ ; Sandrine JOLY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC ; Françoise MAY qui donne procuration à Dominique STOESSEL.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le bureau de vote sera ouvert les 10 et 24 avril 2022 de 8h00 à 19h00. Il leur fait ensuite savoir qu'une famille ukrainienne est accueillie à ASPACH. Enfin il félicite Julie PRINZBACH pour

son mariage avec Jérôme SCHÖPPERLÉ.

Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour – point n°7, proposition acceptée à l'unanimité des membres présents. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Compte administratif 2021
5. Compte de gestion 2021
6. Budget primitif 2022
7. Radar pédagogique
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 1er mars 2022 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4. Compte administratif 2021

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : voir tableau (1) en fin de CR

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2021 est approuvé avec 12 voix pour et 1 abstention.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

5 000.-€ au compte 2031 – frais d'études
1 000.-€ au compte 2117 – forêt
6 700.-€ au compte 2121 – plantation d'arbres
35 750.-€ au compte 21538 – autres réseaux
16 000.-€ au compte 2128 – autre agencement et aménag't
20 000.-€ au compte 2138 – autres constructions
6 566,52 € au compte 2152 – installation de voirie
4 300.-€ au compte 21568 – matériel incendie
900.-€ au compte 2183 – matériel informatique
5 800.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
31 000.-€ au compte 2313 – constructions
35 000.-€ au compte 2315 – immos en cours – install techn.

Total : 168 016,52 €

Recettes :

1 650.-€ au compte 10222 – FCTVA
4 150.-€ au compte 10226 – TAM
23 400.-€ au compte 1321 – subventions

Total : 29 200.-€

5. Compte de gestion 2021

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2022 qui a été étudié en commission des finances le 29 mars dernier.

Les bases des taxes ont augmenté, il est proposé de ne pas augmenter les taux cette année.

En ce qui concerne les emprunts le plus gros prêt se termine en août 2023.

Après délibération, le budget primitif 2022 est approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention : voir tableau (2) en fin de CR

a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir le taux des taxes :

voir tableau (3) en fin de CR

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 353 933,11 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

178 398,62 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;

175 534,49 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

7. Radar pédagogique

Acquisition d'un radar pédagogique : demande de subvention auprès de la CEA au titre des amendes de police

Afin de sensibiliser les automobilistes circulant dans notre village et de manière générale pour sécuriser nos rues et nos administrés, la commune d'ASPACH souhaite acquérir un radar pédagogique.

Dans le cadre de sa politique envers la sécurité routière, la CEA a mis en place une subvention spécifique pour les RD au titre des amendes de police qui prend en charge une partie du coût d'acquisition d'un radar pédagogique.

Par conséquent, la commune d'ASPACH sollicite pour ce projet d'acquisition une subvention auprès de la CEA au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir inscrit la somme de 3 576.-€ TTC au compte 2152 au budget primitif 2022, autorise Monsieur le Maire : à solliciter pour ce projet une subvention à la CEA

8. Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- La commission se réunira après les fêtes de Pâques.
- Les travaux de rénovation du monument aux morts sont terminés ; une inauguration sera prévue prochainement (à la demande de la CEA qui a subventionné ce projet).
- Il est proposé d'organiser une rencontre entre les membres du conseil municipal, les agents communaux, les enseignants et les présidents des associations courant juin.
- Merci aux participants des chantiers participatifs du 12 mars dernier, succès de l'évènement ;
- Point sur la journée du 12 mars : les deux balades au crépuscule organisées par la Maison de la Nature étaient complètes, c'était très intéressant ; peu d'aspachois ont participé à l'atelier d'information et d'échanges mais nous avons eu un retour de quelques collectivités qui souhaitent également procéder à l'extinction de l'éclairage public la nuit ; le soir, une trentaine de personnes est venue observer le ciel avec l'association AstroAspach – le Comité des Fêtes a proposé une petite restauration.
- Un 1er devis pour le Pump-track est arrivé.
- L'UNC cherche de nouveaux membres qui souhaiteraient adhérer à leur association.

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité :

- La convention avec la CEA a été signée, l'implantation des écluses pourra se faire bientôt.
- Le radar pédagogique sera installé au niveau de la mairie.
- D'autres dispositifs de sécurité sont à l'étude.
- Un rendez-vous a été demandé avec la Région Alsace pour la gestion des arrêts de bus.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine :

- Tour des poteaux d'incendie afin de comparer le rapport de Véolia et celui du service incendie ; seul un PI est à réparer prioritairement, celui à la sortie du village en direction de Spechbach.
- Projet de modification de la porte de la grange Rue du 26 Novembre afin de stocker du matériel communal : un RDV sera prévu sur place avec la commission patrimoine.
- Durant la matinée du 12 mars, une opération de plantation d'arbustes autour de la citerne à incendie ainsi qu'une action « Aspach propre » ont été organisées. La participation d'aspachois motivés a permis de planter une trentaine

d'arbustes et de ramasser le contenu d'une dizaine de sacs poubelles.

Dominique STOESEL : commission de l'information :

- Le « Tout Aspach » sera distribué demain.
- Le devis pour le remplacement du système de commande du chauffage à la salle polyvalente a été signé.
- En ce qui concerne les huisseries de l'école, nous sommes toujours dans l'attente du devis modifié d'ALUREA.
- Le copieur de l'école maternelle a été remplacé.
- Les tableaux pour les permanences de l'élection présidentielle sont complets.

Conseil d'École : Julie SCHÖPPERLÉ fait le compte-rendu du dernier conseil d'école :

- Une visite de l'observatoire d'Astro-Aspach sera organisée (les élèves de la classe CM1 CM2 fabriqueront un cadran solaire).
- Les enseignants souhaitent organiser une kermesse cette année.
- Projet du Pédibus : une réunion sera organisée prochainement avec les parents – retour des questionnaires : beaucoup sont intéressés mais il n'y a pas pour le moment suffisamment d'accompagnateurs (les assistantes maternelles ne peuvent pas le faire durant leurs heures de travail).

9. Compte-rendu des commissions intercommunales

CCS : Céline STEVANOVIC fait le compte-rendu d'un entretien avec le commandant en second de la gendarmerie d'ALTKIRCH.

SIASA : Julie SCHÖPPERLÉ :

- À partir du 1er septembre prochain, tous les élèves du collège et du lycée paieront le transport scolaire. Réflexion sur l'uniformisation des tarifs pour les usagers de la région Grand Est.
- L'éclairage du COSEC n'a pas été réalisé à cause de problèmes de livraison et de subventions pas obtenues.

10. Divers

- Les poteaux incendies de la rue de Thann : au cours des travaux d'adduction d'eau, les ouvriers ont constaté que les poteaux incendies étaient montés sur des tuyaux de diamètre 80, or les nouveaux tuyaux sont de diamètre 100. Comme cela a déjà été le cas lors des précédentes phases de travaux sur la route de Thann, les poteaux incendie vont donc être changés. Les anciens poteaux seront conservés pour pièces, afin de pouvoir réparer les poteaux de même modèle encore en usage dans d'autres rues du village.
- Nouvel arrêté municipal : depuis le début des travaux il y a quelques semaines, les habitant.e.s de la rue des Jardins ont constaté une nette augmentation du trafic routier dans leur rue et ce, malgré le panneau stipulant que le passage était réservé aux riverain.e.s. Afin d'avoir un peu plus de poids et de permettre aux gendarmes de verbaliser les automobilistes qui passeraient outre, et pour certain.e.s beaucoup trop vite, M. le Maire a pris un arrêté municipal précisant que seul.e.s les riverains ont le droit de circuler dans cette rue.
- Travaux dans les autres rues du village : Le Syndicat d'Électricité a vérifié auprès de la commune si le projet de rénover la chaussée de la rue des Jardins et de la rue de la Forêt était maintenu, afin de pouvoir coordonner leurs interventions avec nous. La réponse du conseil a été la

suiuante : ces deux rues ont en effet un grand besoin d'être refaites, mais au vu des sommes annoncées pour réaliser les travaux, la question devra être soumise au vote lors d'une prochaine réunion : fait-on les deux rues ? Une seule ? Laquelle ?

Julie SCHÖPPERLE demande ce qu'il adviendra des poteaux électriques qui sont actuellement sur les terrains privés le long de la chaussée de la rue des Jardins. Fabien SCHOENIG lui répond que l'un des buts de ces travaux sera d'enfouir le réseau électrique, comme cela a été fait dans la rue de Walheim, donc ces poteaux ont vocation à disparaître à terme.

Toujours dans la rue des Jardins, une réflexion devra être menée, en concertation avec les riverains. La laisse-t-on comme elle est actuellement, c'est-à-dire réservée aux riverains, ou bien la passe-t-on en « rue partagée » avec une limitation à 20 km/h et où l'ensemble des modes de déplacement cohabitent sans ségrégation physique ou réglementaire (avec ou sans priorité aux usagers les plus vulnérables).

- Monsieur BIDOLI Nicolas, le nouveau garde-forestier de notre secteur, a rencontré M. le Maire dernièrement. Fabien SCHOENIG en a profité pour l'assurer de notre souhait de maintenir la dotation en « bois de service » que la commune donne traditionnellement au garde-forestier.

- ENEDIS a fait une demande auprès de la Mairie pour pouvoir tirer un câble depuis le transformateur électrique situé près de l'exploitation agricole de M. SCHURCH jusqu'au site du futur méthaniseur. M. le Maire les a orientés vers la Préfecture car cela concerne le ban de Carspach et non le nôtre. Plusieurs conseillers en profitent pour signaler leur inquiétude à propos des trajets que feront les camions en direction du site de méthanisation : ne risquent-ils pas de vouloir passer par Aspach par commodité ? Fabien SCHOENIG explique que les responsables du projet ont assuré que les camions passeraient par le chemin de défrètement qui longe la déviation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investis. en 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	RESULTAT 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	395 007,51	84 913,60	716 344,28	760 183,48	43 839,20	353 933,11
Investissement	25 586,40		224 100,88	158 932,38	-65 168,50	-39 582,10
TOTAL	420 593,91	84 913,60	940 445,16	919 115,86	-21 329,30	314 351,01

tableau (1)

	<i>REPORTS de 2021</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>Vote du C.M.</i>
Fonctionnement			
Dépenses		945 325,06	945 325,06
Recettes		945 325,06	945 325,06
Investissement			
Dépenses	168 016,52	184 302,61	352 319,13
Recettes	29 200,00	323 119,13	352 319,13
TOTAL			
Dépenses	168 016,52	1 129 627,67	1 297 644,19
Recettes	29 200,00	1 268 444,19	1 297 644,19

tableau (2)

tableau (3)

LIBELLES	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe fonc/prop.bâtie	1 088 000,00	24,65 %	268 192,00
Taxe fonc/pr.non bat	18 900,00	75,53 %	14 275,17
TOTAL			282 467,17

SÉANCE DU 17 MAI 2022

Le conseil municipal, convoqué le 10 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire en date du 17 mai 2022 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER, conseillers.

Excusés : Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLÉ ; Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Alain WOLF ; Juan-Carlo RODRIGUEZ qui donne procuration à Dominique STOESSEL ; Régis BRAND et Francis LINK.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour – point n°7, proposition acceptée à l'unanimité des membres présents. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Règlement du cimetière
5. Travaux de voirie
6. Dénomination d'un chemin rural
7. Création de postes
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Céline STEVANOVIC est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2022 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé l'acte pour l'acquisition d'une parcelle de forêt cadastrée section 1 - n° 67 d'une contenance de 11 ares 30.

4. Règlement du cimetière

Le maire de la commune d'ASPACH
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-7 et suivants, L2223-1 et suivants, L2542-12, R2213-1-1 et suivants et R2223-1 et suivants ;
Vu le Code civil et notamment son article 16-1-1 ;
Vu le code pénal et notamment ses articles 225-17, 225-18-1 et R 610-5 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 511-1 à L 511-22 et R 511-1 à R 511-13.

Considérant que le maire est en charge de la surveillance du cimetière communal et assure la police des funérailles et des cimetières ;

Considérant que la commune d'ASPACH dispose de deux cimetières, situés l'un à côté de l'église, l'autre rue des Bergers, destinés à assurer l'inhumation des défunts et le recueillement des familles et des proches ;

Considérant la nécessité d'assurer le respect de l'ordre public et de la décence dans les cimetières communaux ainsi que le respect des défunts

Arrêté (extraits, le règlement complet est disponible en mairie et à l'affichage ou sur le site communal, page "arrêtés")

Dispositions générales

Article 1

Les cimetières de la commune d'ASPACH sont ouverts tous les jours.

Toute personne se rendant au cimetière devra avoir un comportement en adéquation avec ce lieu de recueillement.

Autorisation d'accès pour les véhicules professionnels et particuliers :

La circulation de tous véhicules (automobiles, remorques, motocyclettes, bicyclettes) est interdite dans les cimetières à l'exception :

- des fourgons funéraires ;
- des véhicules de secours ;
- des voitures de service et des véhicules employés par les entrepreneurs de monuments funéraires pour le transport des matériaux ;
- des véhicules municipaux ou privés travaillant pour la commune ;
- des véhicules des personnes à mobilité réduite.

Les services communaux n'utilisent pas de produits phytosanitaires pour l'entretien des parties communes ; il est donc souhaitable que les particuliers fassent de même lors de l'entretien des espaces faisant l'objet de concessions.

Article 2

Le maire est la seule personne compétente pour désigner les emplacements destinés à l'inhumation des défunts.

Concernant le régime juridique des concessions

Définition : la commune d'ASPACH a créé des concessions dans chacun des deux cimetières. Les concessions permettent aux familles de disposer d'un espace pour inhumer les personnes déterminées par le concessionnaire, que ce soit dans un cercueil ou dans une urne après crémation. Cet espace appartient au domaine public de la commune et fait l'objet d'une autorisation temporaire d'utilisation contre le paiement d'un capital fixé par le conseil municipal.

Article 9

Les durées des concessions sont de 15 ans ou de 30 ans.

Article 10

Les concessions de 15 ans sont convertibles en concessions de 30 ans. Le concessionnaire devra payer la différence de tarif entre les deux durées de concessions.

Article 11

Les tarifs des concessions ont été fixés par délibération du conseil municipal du 1er mars 2022.

Pour les tombes ils sont de 200 € par mètre linéaire pour les concessions de 15 ans dans les deux cimetières (400 € pour 30 ans) ;

Pour les columbariums ils sont de :

- 600 € pour 15 ans et 1200 € pour 30 ans pour les concessions petite colonne de l'ancien cimetière.
- 800 € pour 15 ans et 1600 € pour 30 ans pour les concessions grande colonne de l'ancien cimetière.
- 800 € pour 15 ans et 1600 € pour 30 ans pour les concessions case individuelle du nouveau cimetière.
- 600 € pour 15 ans et 1200 € pour 30 ans pour les concessions case dans un groupe du nouveau cimetière.

Article 14

Lors de l'attribution d'une nouvelle concession, les services de la mairie délimiteront clairement l'espace au sol afin d'éviter tout empiètement d'un espace voisin. L'espace attribué aura une dimension minimale de 1 mètre sur 2 mètres, soit 2 mètres carrés. Dans le nouveau cimetière l'espace aura une largeur métrique.

Article 15

Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux. Il conviendra toutefois de respecter les conditions particulières fixées dans la partie du présent règlement consacrée aux travaux et particulièrement l'article 30 concernant l'information préalable des travaux réalisés.

En tout état de cause, les monuments érigés sur les fosses auront une dimension conforme à l'espace délimité selon les modalités prévues à l'article 14 et ne pourront dépasser une hauteur de deux mètres, sauf dérogation sur demande auprès du conseil municipal.

Aucune inscription ne peut être placée sur les pierres tumulaires ou monuments funéraires sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du maire.

Article 17

Les concessions sont renouvelables au tarif en vigueur au moment du renouvellement, c'est-à-dire à la date d'échéance de la concession. Le concessionnaire, ou ses ayants droit en cas de décès, peut solliciter ce renouvellement dans un délai de deux ans après l'expiration du contrat de concession. Passé ce délai et à défaut de paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune.

Article 18

Passé le délai de deux ans accordé pour procéder au renouvellement de la concession, la commune pourra reprendre l'emplacement. Pour ce faire, elle procédera à l'exhumation des restes du ou des défunts qui seront déposés dans un reliquaire placé à l'ossuaire.

Les monuments seront laissés à la disposition du concessionnaire ou de ses ayants droit pendant un délai de deux ans. Passé ce délai, ils deviendront propriété de la commune.

Article 19

En acquérant une concession, le concessionnaire s'engage à en garantir un bon état d'entretien.

En cas de défaut d'entretien, il est rappelé que si après une période de trente ans, une concession a cessé d'être

entretenu, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Le maire utilisera donc la procédure des concessions en état d'abandon conformément au code général des collectivités territoriales dans le but de susciter la remise en état et se réserve le droit de reprendre la concession à défaut.

Concernant le régime juridique du site cinéraire

Définition : Un site cinéraire a été créé par la commune d'ASPACH dans chaque cimetière. Ces sites sont réservés aux défunts ayant fait le choix de la crémation. Ils sont composés d'un columbarium, c'est-à-dire d'un équipement installé par la commune dont les cases sont concédées suivant le régime des concessions.

Article 22

À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, l'urne peut être :

- inhumée dans une sépulture ;
- déposée dans une case de columbarium ;
- scellée sur un monument funéraire.

Toutes ces opérations constituent des inhumations et sont donc soumises à une autorisation expresse du maire de la commune d'ASPACH.

Article 23

À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres peuvent être dispersées dans l'équipement communal prévu à cet effet (jardin du souvenir de l'ancien cimetière).

Cette opération constitue une inhumation et est donc soumise à une autorisation expresse du maire de la commune d'ASPACH.

La dispersion est gratuite et aucun lien entre le défunt et la commune ne sont nécessaires.

La commune identifie les défunts dont les cendres sont dispersées à l'aide d'un registre disponible en mairie.

Article 24

La commune tient en mairie un registre des dispersions de cendres en pleine nature. Pour rappel, en cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt.

Sur ce registre, la commune mentionne l'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres.

On notera que les cendres ne peuvent pas être dispersées dans :

- Les jardins publics ou privés ;
- Les voies publiques ;
- Les champs et espaces cultivés ;
- Les voies fluviales et les cours d'eau.

Article 25

L'espace de dispersion des cendres (jardin du souvenir) est entretenu par la commune. Il s'agit d'un espace collectif et partagé. Par conséquent, aucune appropriation de l'équipement n'est envisageable et les cendres n'y sont aucunement enterrées.

Seul le dépôt de fleurs naturelles y est autorisé et le passage doit toujours y être possible. Les fleurs fanées seront enlevées par les services de la commune.

La pose d'objets de toute nature sur la pelouse (fleurs artificielles, vases, plaques, etc.) est interdite. En cas de dépôt, ces objets seront enlevés sans préavis par la commune et déposés à l'arrière de l'ancien cimetière.

Concernant le régime juridique des travaux

Article 30

Les travaux dans le cimetière sont soumis à une autorisation déposée auprès des services de la commune. La demande identifiera clairement le demandeur, le lieu des travaux, l'objet des travaux et leur date de réalisation.

La commune établira de manière contradictoire avec la personne en charge des travaux un état des lieux avant et après travaux pour s'assurer que ceux-ci sont conformes à l'autorisation et qu'ils n'ont occasionné aucun dégât.

Article 31

Les travaux sont réalisés pendant les horaires d'ouverture du cimetière et dans le respect de l'arrêté régissant les travaux bruyants, sauf urgence signalée aux services de la mairie et accord express de la commune. À l'exception des interventions indispensables aux inhumations, les travaux sont interdits les samedis, dimanches et jours fériés. Les entrepreneurs sont tenus de se conformer aux heures d'ouverture et de fermeture des cimetières.

Article 32

Les travaux ne doivent pas entraver les allées du cimetière ou l'accès à celui-ci. Ils seront réalisés dans les règles de l'art permettant notamment de garantir l'intégrité des monuments voisins et des allées. En cas de désagrément, un signalement immédiat devra être fait en mairie.

Le dépôt de matériaux est interdit au cimetière. Une autorisation expresse du maire pourra être délivrée afin de limiter au maximum les désagréments et de permettre une bonne réalisation des travaux.

Le sciage et la taille des pierres destinées à la construction des ouvrages et caveaux sont interdits à l'intérieur des cimetières.

Dispositions relatives à l'exécution du règlement municipal du cimetière

Le présent règlement entre en vigueur le 17/05/2022.

Le maire,

Le maire est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera affiché à la porte du cimetière et tenu à la disposition des administrés à la mairie.

5. Travaux de voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Syndicat d'Électricité veut savoir s'il doit programmer les travaux de mise en souterrain des réseaux Rue des Jardins et Rue de la Forêt en 2023. Le conseil doit se prononcer sur les travaux qu'il souhaite engager.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide d'inscrire les travaux de réfection de voirie de la Rue des Jardins, de la Rue de la Forêt et de la Rue de la Litten, au budget 2023.

6. Dénomination d'un chemin rural

Suite à la nouvelle construction sur le chemin rural parallèle à la Rue du Réservoir, Monsieur le Maire propose de nommer ce chemin rural « Rue Jean d'AULAN », du nom de Jean Harouard de Suarez d'AULAN, né à Savasse (Drôme) le 20 novembre 1900, qui fut un pilote et résistant, tué en combat aérien sur le territoire de la commune de Heidwiller (lieudit : Tagolsheimer Holz) le 8 octobre 1944 (détails page 16).

L'unanimité des conseillers présents approuve cette dénomination.

7. Création de postes

Création de poste : accroissement temporaire de l'activité durant la période estivale.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter du personnel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité durant la période estivale.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer deux emplois d'adjoint technique à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré du 20 mai au 30 septembre 2022 ;

Il sera possible de recourir à plusieurs contrats.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 340.

Le Maire est chargé du recrutement.

8. Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- Le compte-rendu de la commission est en cours de rédaction, il a été notamment question du pump track, du fleurissement et de l'embellissement du village.

- Au niveau du monument aux morts, le riverain a coupé les deux arbres qui étaient derrière le muret, il va faire installer des gabions - Les ouvriers communaux ont réparé la fissure.

- Quatre pieds de vigne ont été plantés derrière l'arche du jardin de la Mairie.

- Il est prévu de repeindre la façade de l'atelier communal et de le matérialiser avec des lettres en bois.

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité :

- La commission sera réunie début juin.

- Le 20 mai, l'écluse sera installée par l'entreprise Eugène Signalisation.

- Le radar a été commandé, il sera mis en place cet été.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine :

- Suite à la réunion de la commission sur place, deux devis de sécurisation du fossé de la Rue de Tagolsheim sont présentés – il s'agit de canaliser le fossé sur toute la longueur sur le côté droit en montant dans la rue. Certains conseillers émettent des doutes quant aux solutions proposées.

- Au niveau du rond-point de l'école, Rue des Merles, l'eau ne s'écoule pas correctement en cas de fortes pluies. Des travaux seront réalisés en propre régie par les ouvriers communaux.

- Lors de la réfection de la canalisation d'eau potable sur la Route de Thann, on s'est rendu compte que la moitié de l'Impasse de la Fontaine appartenait à l'un des riverains – il est proposé de procéder à la réfection de cette impasse après le passage des tuyaux et d'envisager une réflexion sur

la possibilité de reprendre la voirie privée en échange d'un bout du terrain appartenant à la commune, jouxtant la parcelle du propriétaire. Des discussions seront entamées.

- Le poteau d'incendie en face de l'ancienne mairie sera supprimé car il est en trop.
- Il est proposé de ne pas toucher à la grange mais d'aménager un auvent à l'atelier en régie afin de stocker une partie du matériel.
- Demande du Conseil de Fabrique sur la possibilité de stocker leur rôtissoire dans la grange Rue du 26 Novembre.

Dominique STOESSEL : commission de l'information :

- Le prochain Tout Aspach paraîtra fin juillet.
- Sur le site internet de la commune, une rubrique reprenant différents arrêtés a été créée.
- En ce qui concerne les huisseries à l'école, le devis sera modifié afin de pouvoir déposer une demande de subvention.
- Le mode de programmation du chauffage à la salle polyvalente sera remplacé la semaine prochaine par l'entreprise BIHL.

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires :

- Le conseil municipal des enfants s'est réuni le 4 février dernier ; après une visite de la mairie, Monsieur le Maire leur a projeté de petites vidéos expliquant le fonctionnement d'un conseil municipal. Les enfants ont ensuite présenté leurs idées : problème des déchets dans les rues, dans la forêt et autour du stade (message dans le Tout Aspach), sens de circulation pas toujours respecté lors des entrées et sorties d'école, fissures au niveau du plafond de l'école, sol provisoire extérieur abîmé. Ils aimeraient organiser un concours de maisons décorées avec un jury, et rajouter un potager dans la cour de l'école. La prochaine réunion aura lieu fin mai.
- La commune a offert un spectacle aux enfants de l'école, et, à ceux qui n'ont pas pu y participer, un livre.

- Le 17 juin prochain aura lieu la kermesse de l'école avec ses traditionnels jeux, buvette et barbecue.
- Pour la rentrée 2022-2023, l'effectif est stable - la demi-classe en maternelle refermera en septembre.
- Hausse des effectifs au périscolaire, 62 enfants sont accueillis sur deux services ; ils commencent à être à l'étroit dans les locaux, une embauche est envisagée prochainement pour la rentrée.

9. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIAEP : Alain WOLF informe les conseillers que des travaux sont en cours dans différentes communes.

CCS : Les travaux d'aménagement de la nouvelle plateforme de dépôt des déchets verts sont quasiment terminés, il manque la signalétique.

10. Divers

Dominique STOESSEL rappelle aux conseillers que le tableau des permanences pour les prochaines élections est en ligne, il invite les conseillers à s'inscrire.

Un rappel concernant le nettoyage des fossés par les riverains sera fait dans le prochain Tout Aspach.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.

Décès

17 mai 2022

Marie-Claire ESTIENNE épouse HENNER

16 avril 2022

Sébastien DEIBER



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.

Entretien des fossés

Nous rappelons que l'entretien des fossés et des cours d'eau (enlèvement des embâcles) est à faire par les riverains jusqu'au milieu du lit. Cet entretien doit laisser libre l'écoulement naturel des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau. Les riverains sont tenus d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives. Généralement, un simple entretien manuel suffit.

Mais attention !

Un cours d'eau forme un milieu naturel complexe. Toute intervention doit donc être préalablement réfléchie afin de ne pas risquer de détruire l'équilibre de cet écosystème. Il faut utiliser des méthodes adaptées qui ne soient pas trop agressives,

Qui était Jean d'Aulan ?

Comme vous avez pu le lire dans les comptes-rendus de conseil municipal, le chemin rural parallèle à la rue du Réservoir va être nommé "rue Jean d'Aulan" en hommage à ce pilote tombé tout près de là en 1944.



Le marquis Jean de Suarez d'Aulan naquit le 20 novembre 1900 à Savasse dans le Drôme. Il pratiqua différents sports, excellent alpiniste, fut également champion de France de plongeon de haut vol, participa comme coureur automobile aux 24 Heures du Mans et se distingua surtout en bobsleigh aux Jeux Olympiques d'hiver (en 1924 à Chamonix et en 1936 à Garmisch-Partenkirchen).

Il s'engagea volontairement le 28 août 1918 en falsifiant son état civil (car il était encore mineur) et fut incorporé au 5e Bataillon de Chasseurs à Pied. Il obtint en janvier 1940 le brevet de pilote militaire de chasse mais fut démobilisé après l'Armistice de juin 1940. Recherché par les Allemands pour des faits de résistance il rejoignit Casablanca puis la Corse en 1944. Bien qu'âgé de 43 ans mais ayant conservé une apparence jeune et svelte, il réussit à se faire affecter à l'escadrille La Fayette grâce à un faux certificat de naissance.

À bord de son P47 Thunderbolt il effectua sa première mission le 16 juin 1944 et participa le 15 août 1944 au débarquement de Provence aux côtés de son chef de patrouille, le capitaine Thierry.

Il fut abattu en combat aérien le 8 octobre 1944 sur la commune de Heidwiller (Tagolsheimer Holz) en attaquant un groupe de Messerschmitt de type Bf-109. Il était sous-lieutenant.

En 1926 il avait épousé Anne Marie Yolande Kunkelmann, héritière de la maison de Champagne Piper-Heidsieck (remariée avec le général Guy d'Alès). Il fut le père de quatre enfants dont Catherine qui épousa Claude Taittinger en 1958.

La CCS recrute

Postes à pourvoir dans le domaine de la petite enfance, enfance, jeunesse au sein des structures de la Communauté de Communes Sundgau.



POSTES À POURVOIR

Candidatures à transmettre à :
rh@cc-sundgau.fr

à ASPACH

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **20h**

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **20h**

à HOCHSTATT

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **17h50**

à FERRETTE

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **17h50**

à LIEBSDORF

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **19h50**

à ILLFURTH

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **19h**

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 17/12/2022 **19h50**

à SPECHBACH

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **13h50**

à WALDIGHOFFEN

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **12h**

1 ANIMATEUR du 30/08/2022 au 29/08/2023 **17h**

à MUESPACH LE HAUT

1 ANIMATEUR du 01/09/2022 au 31/08/2023 **10h**

Le point sécurité et cadre de vie

SÉCURISATION ROUTE DE THANN

Avancement : Col de la Steige

Le projet en lien avec l'Unité Routière et notre prestataire a enfin vu le jour.

Il manque quelques mises au point (retard de livraison de certains matériels) mais au global niveau emprise au sol le projet est en place.

Nous attendons le retour sur la partie Subvention de la CEA.

Vous remarquerez que nous procédons à un test de voie cyclable après cette écluse pour rejoindre le centre du village : un trait fin permet de tester une voie centrale à 5 mètres tout le long de la Route de Thann jusqu'à l'intersection Rue du Réservoir... l'objectif est de sécuriser le parcours vélo mais aussi via un éventuel futur rétrécissement visuel de calmer la vitesse en réduisant la voie de circulation...

À suivre...



À ce jour, après les travaux d'AEP, nous continuons avec la pose en tests d'autres dispositifs de ralentissements. Les études sont en cours, pour des implantations en test rapidement.

Un radar pédagogique (subvention partielle) sera aussi installé après les travaux : route de Thann près de la Mairie.

Régulièrement nous vous communiquerons les relevés de vitesses constatées.

RENCONTRE DES AGENTS COMMUNAUX

et des membres du Conseil Municipal et des représentants du corps enseignant Aspachois.

La levée des restrictions dues au COVID nous a enfin permis d'organiser une soirée de rencontre et de partage entre nous tous.

Mieux se connaître pour mieux organiser la vie de notre village !

CADRE DE VIE

- Plantation de vignes Place derrière la Mairie
- Suite de la réfection de l'Ancien Monument aux Morts avant inauguration en automne
- Aménagements divers à l'intérieur mais aussi sous le parvis de la Maison des Associations (photos en 4e de couverture)
- Bacs à fleurs de récupération rénovés aux entrées du village

Nos stagiaires d'été sont en train de continuer avec nos agents ces aménagements...





CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La samedi 7 mai a eu lieu notre traditionnelle messe et cérémonie de commémoration du 8 mai. La cérémonie de dépose des gerbes avec l'UNC, le Conseil Municipal, des représentants du Conseil Municipal des Enfants, et des Associations a été suivie d'un moment convivial. Après plus de deux années de restrictions durant lesquelles les commémorations ont eu lieu en effectifs réduits, tous les participants ont apprécié de se retrouver enfin.



AMÉNAGEMENT ATELIER COMMUNAL

Une action d'embellissement de nos ateliers communaux est en cours :

Nous avons repeint la fresque qui avait été réalisée par l'artiste Dan STEFFAN (artiste colmarienne) lorsque Mme ROYAL était enseignante à ASPACH dans ces locaux communaux, qui à la base abritaient l'école du village.

Pancartes réalisées en régie.

Merci à nos agents et stagiaires « été » pour leur implication !



ARROSAGE

Les restrictions d'eau, mais également notre volonté de préserver au maximum cette ressource, nous ont depuis l'an dernier poussés à choisir un fleurissement plus adapté à un arrosage raisonné, mais également à réduire le nombre de bacs...

La pose de plusieurs récupérateurs d'eau de pluie nous permet d'avoir une autonomie pour ces arrosages.

Maintenir notre cadre de vie en préservant au maximum les ressources !





**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS
BUREAU RISQUE INONDATION ET OUVRAGES
DOMANIAUX

Sécheresse

Des restrictions des usages de l'eau sont en cours, voici les principaux extraits de l'arrêté préfectoral (le texte complet est disponible sur le site communal).

Arrêté 2022-009-SEEEN-BRIOD du 03/08/2022
portant limitation provisoire de certains usages de l'eau
au sein de la zone d'alerte « Ill amont » dans le département du Haut-Rhin

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Article 2 : mesures de restriction d'usages de l'eau

2-1. Consommations des particuliers et collectivités

Usage	Crise
Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdiction sauf si chantier en cours
Lavage des véhicules	Interdiction totale sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou une obligation technique (bétonnière, etc.)
Lavages des voiries et des trottoirs Nettoyage des terrasses, toitures et façades	Interdiction sauf dérogation pour salubrité publique
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sports (sauf terrains de compétition niveau national)	Interdiction
Arrosage des massifs floraux publics	Interdiction
Arrosage des jardins potagers	Interdiction horaire de 8h à 20h Arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte
Alimentation des fontaines publiques	Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert dans la mesure où cela est techniquement possible
Alimentation des plans d'eau et bassins d'agrément ou mares (remplissage ou appoint y compris alimentation en dérivation en continu), hors piscicultures agréées	Interdiction

2-4. Consommations agricoles

Usage	Crise
Irrigation par aspersion des cultures à partir des cours d'eau et nappe d'accompagnement	Interdit sauf tours d'eau renforcés proposés par la chambre d'agriculture et validés par le service en charge de la police de l'eau
Irrigation des cultures à partir des cours d'eau et nappe d'accompagnement par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion par exemple)	Interdit sauf maraîchage, arboriculture et cultures de fruits rouges et de production de semences
Irrigation par submersion	Interdiction

Les prélèvements ponctuels d'eau pour remplir des citernes mobiles destinées exclusivement à l'abreuvement des animaux au pré sont tolérés, sous réserve de l'accord des propriétaires riverains des cours d'eau concernés et sous réserve de ne pas intervenir sur le profil des cours d'eau (barrages, etc...). Ces dernières interventions étant soumises, préalablement à leur mise en œuvre, au régime de droit commun des interventions sur cours d'eau prévu par le code de l'environnement.

Article 3 : contrôles et sanctions

L'administration est susceptible de mener tout type de contrôles portant sur la bonne application des règles de gestion au présent arrêté et dans les arrêtés spécifiques définissant les mesures de limitation et/ou suspension des usages de l'eau.

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à la peine d'amende prévue à l'article R.216-9 du Code de l'Environnement (contravention de 5ème classe: maximum 1500 € d'amende). Cette sanction peut être accompagnée d'une mise en demeure de respecter le présent arrêté en application de l'article L.216-1 du Code de l'Environnement. Le non-respect d'une mesure de mise en demeure expose le contrevenant à la suspension provisoire de son autorisation de prélèvement en application de l'article L.171-8 du code précité.

Article 4 : Abrogation de l'arrêté préfectoral antérieur

L'arrêté préfectoral n° 2022-008-SEEEN-BRIOD du 21/07/2022 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « **Ill amont** » est abrogé.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin, aux recueils des actes administratifs et sur le site internet Propluvia (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>).



EN SEPTEMBRE, INSCRIVEZ LE DON DE SANG À VOTRE EMPLOI DU TEMPS !

C'est la rentrée ! Un moment idéal pour reprendre des bonnes habitudes... et si vous inscriviez le don de sang à votre agenda ?

L'été a été particulièrement compliqué pour le don de sang, les réserves ont été fragilisées. **Il est important que les donneurs se mobilisent pour assurer les besoins des malades tout au long de l'année.** 10 000 dons de sang sont nécessaires par jour en France. Donner régulièrement est donc indispensable !

Pensez à programmer dès maintenant votre prochain don de sang !

Venez donner votre sang :



Vendredi 2 septembre 2022
de 16h30 à 19h30
à la Salle Polyvalente de ASPACH

Collecte organisée en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale.

Pour donner votre sang, vous devez :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
 - Peser au moins 50 kg
 - Être reconnu(e) apte lors de l'entretien préalable au don
 - Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo
 - Manger avant et bien vous hydrater tout au long du parcours.
- Don de sang et Covid-19, en savoir plus sur dondesang.efs.sante.fr
➤ Avant de vous déplacer, faites le test en ligne : [Puis-je donner mon sang ?](#)

Les étapes du don de sang :

- Accueil et inscription
- Questionnaire et entretien préalable au don
- Le don (10 min)
- Pause A+ (20 min - collation)

De l'accueil à la pause A+, prévoyez entre 45 min et 1h. **Prenez 1h pour sauver 3 vies !**

ANTOINE,

sauvé d'un cancer du sang

« J'ai eu un cancer du sang à 20 ans, découvert par hasard et qui a nécessité une greffe de moelle osseuse **et pendant cette greffe, plusieurs transfusions.**

Ma vie d'après, c'est ma deuxième vie, c'est celle où je ne m'interdis rien et je profite.

Les futurs donneurs, je les sensibilise grâce à mon compte Instagram [@antoinechimchim](#) que j'ai créé après ma greffe pour montrer ce pouvoir du don **parce que sans ces dons, je ne serais pas là aujourd'hui** et je veux montrer que je suis vivant grâce à ça ! »



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR.
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr

À vos côtés depuis 1997

Territoire d'Énergie Alsace est un syndicat composé de 332 communes haut-rhinoises et de 2 Communautés de Communes bas-rhinoises. Le Syndicat est propriétaire de plus de 10 000 km de réseaux électriques basse et haute tensions : 4 059 km de lignes haute tension et 6 613 km de lignes basse tension. Créé en 1997, il a vu ses compétences évoluer au fil du temps pour devenir une structure au service de 368 communes membres.



territoire d'énergie ALSACE

LA CRÉATION ET L'ÉVOLUTION DU SYNDICAT

FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYNDICAT

À ce jour, le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 40 membres titulaires et 40 membres suppléants. Il est présidé par Jean-Luc BARBERON, assisté de 6 Vice-Présidents. Un **Bureau**, composé de 12 membres, prépare les décisions à prendre par le Comité. Une **équipe** de 8 personnes, dirigée par René WUNENBURGER, est au service des communes membres.

DÉCEMBRE
1997

Création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin, à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

NOVEMBRE
2000

Le Syndicat ajoute la **compétence gaz** et devient Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

NOS MISSIONS ET COMPÉTENCES

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession par EDF, ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ Energies, CALEO, et depuis peu, GAZ DE BARR ;
- Élaborer une programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble des concessionnaires ;
- Favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, communes, Communautés de Communes et Syndicat) ;
- Reverser aux communes les sommes dues par ENEDIS et par les fournisseurs d'électricité ;
- Mettre en place une assistance mutualisée à ses collectivités membres, pour la maîtrise de leur Redevance d'Occupation du Domaine Public et la gestion de leurs fourreaux ;
- Mettre en oeuvre de nouvelles possibilités d'interventions dans le domaine de l'éclairage public et de la mobilité propre pour la transition énergétique.

DÉCEMBRE
2015

Adhésion au Syndicat de la Communauté de **Communes du Ried de Marckolsheim**, comprenant 18 communes.

JUIN
2016

Le Syndicat devient le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, et intègre la **Communauté de Communes de la Vallée de Villé** comprenant 18 communes.

DÉCEMBRE
2017

Le périmètre du Syndicat est étendu à la commune de **Hésingue** pour son secteur de l'**emprise aéroportuaire**. Le Syndicat compte alors **368 communes membres**.

MARS
2022

Le Syndicat change ses Statuts et intègre la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques ; il devient alors **Territoire d'Énergie Alsace**.

CONTACT :

TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE
11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68 000 COLMAR
Tél. : 03 89 21 11 60
Courriel : sde.68@calixo.net

Opération brioches 2022

100% des
dons reçus

**Solidaires
avec le
handicap
mental**

**Pour
Dannemarie**

Du mardi 06 septembre
au
dimanche 11 septembre




**Adapei
Papillons Blancs
d'Alsace**
Territoire Sundgau

**En partenariat avec les
collectivités locales et les
associations du Sundgau.**

Les cafés des aidants

Vous accompagnez un parent âgé, un proche malade ou en situation de handicap ?

L'APEI SUD ALSACE en partenariat avec l'Association Française des Aidants, vous invite à venir partager votre expérience autour d'un café avec d'autres personnes qui, comme vous, apportent une aide régulière à un membre de leur entourage en perte d'autonomie dû à l'âge, à la maladie ou à un handicap.

Cette action bénéficie du soutien de la Communauté Européenne d'Alsace, de la Conférence des Financeurs, de IRP Auto et de la CARSAT.

Qu'est-ce qu'un Café des Aidants ?

Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par deux psychologues ayant une expertise sur la question des aidants.

Ces moments permettent aux aidants non professionnels de se retrouver, se ressourcer, rencontrer d'autres personnes dans la même situation, avec qui exprimer et partager ses problématiques vécues au quotidien, recevoir des conseils de professionnels ou tout simplement sortir un peu du quotidien en allant boire un café.

Ces groupes peuvent être une belle occasion de se sentir compris.e et moins seul.e.

Ils sont gratuits, ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Ils se tiennent une fois par mois, pour une durée d'1h30.

Les prochaines rencontres des Cafés des Aidants se tiendront :

- Le 20 Septembre 2022 à 10h à la MJC d'Altkirch, 1 rue des Vallons, 68130 ALTKIRCH

- Le 22 Septembre 2022 à 16h30 au restaurant L'Essentiel, 14 rue François A. X. Wittersbach, 68300 SAINT LOUIS

Vous trouverez ci-joint le programme complet.

Plus d'informations sur l'Association Française des Aidants : <https://www.aidants.fr/>

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'APEI au 03.89.40.50.64 et sur <https://www.apei-sudalsace.fr/>

Laetitia CONEDERA (Infirmière et Sophrologue) et

Lisa FIMBEL (Ergothérapeute)

sont à votre disposition 1 fois par mois

le vendredi de 16h30 à 17h30

afin de vous accompagner vers le bien être.

**Autour d'un café, venez échanger
votre expérience avec d'autres aidants.**

**Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps
convivial d'échange et d'information en libre accès.**

Organisé par :



Avec le soutien de :



Association Française des
aidants





Nous vous donnons rendez-vous, un jeudi par mois de 16h30 à 18h00 au restaurant à « L'Essentiel » 14 rue François Antoine Xavier Wittersbach Saint Louis



Nous vous donnons rendez-vous, un mardi par mois de 10h00 à 11h30 à la MJC d'Altkirch, 1 rue des Vallons, 68130 Altkirch

PROGRAMME 2022- 2023

22 Septembre 2022

Aider seul ou à plusieurs

13 Octobre 2022

L'annonce du diagnostic

10 Novembre 2022

S'adapter à l'évolution de la maladie

08 Décembre 2022

Les limites du rôle d'aidant

12 Janvier 2023

Découvrir les dispositifs de répit

09 Février 2023

Parler de mon proche aux autres

09 Mars 2023

Comment gérer mes émotions, mon stress...

06 Avril 2023

Prendre soin de soi et de sa santé

04 Mai 2023

Où est la limite entre bienveillance et maltraitance ?

08 Juin 2023

La place de chacun, entre choix et limites



À cette adresse :

Restaurant à L'ESSENTIEL, 14 rue François Antoine Xavier Wittersbach, 68300 Saint-Louis

Contact :

03.89.40.50.64

PROGRAMME ALTKIRCH

PROGRAMME 2022- 2023

20 Septembre 2022

Être aidant

11 Octobre 2022

Gérer ses émotions, son stress

08 Novembre 2022

Aider seul ou à plusieurs

06 Décembre 2022

Où est la limite entre bienveillance et maltraitance ?

10 Janvier 2023

Rester en bonne santé

07 Février 2023

Les relations avec les professionnels

07 Mars 2023

Les forces et les limites du maintien à domicile

04 Avril 2023

Les solutions de répit

02 Mai 2023

Trouver du temps pour moi

06 Juin 2023

Le plaisir d'échanger avec d'autres aidants



À cette adresse :

MJC Altkirch
1, rue des Vallons 68130 Altkirch

Contact :

03.89.40.50.64

Tout Aspach entreprend

Chefs d'entreprises, cet espace vous est dédié. Pour vous faire connaître ou communiquer au sujet de vos projets, n'hésitez pas à nous contacter pour nous soumettre vos idées d'articles concernant vos activités.

Dans la série « Tout Aspach entreprend » nous avons rencontré M. Éric ELLENBACH pour vous présenter l'historique et les activités de la société éponyme dont les locaux se situent dans la zone artisanale.

La société ELLENBACH Sarl a été fondée en 1974 par M. Gérard ELLENBACH. À cette époque, les locaux de l'entreprise se situaient dans le sous-sol de la maison d'habitation familiale. Avec la croissance de l'activité, Mme Bernadette ELLENBACH, l'épouse de Gérard, rejoint l'entreprise en 1977.

M. Gérard ELLENBACH avait débuté sa carrière professionnelle comme mécanographe pour la société STUDER d'ALTKIRCH en réparant des machines à écrire avant de se lancer à son compte et de se tourner vers les machines à calculer, les caisses enregistreuses et plus tard les photocopieurs et la papeterie. Entre 1974 et 1982 l'entreprise a ainsi fait son chemin ; durant cette période des journées portes ouvertes étaient organisées annuellement à la Halle au Blé d'ALTKIRCH pour pallier l'absence de show-room, notamment dans le domaine du mobilier de bureau qui s'était ajouté, avec le matériel de façonnage (relieuses, perforatrices...), aux produits proposés par ELLENBACH Sarl. En 1983 l'activité informatique fait son apparition et permet de poursuivre la diversification.



« De 74 à 85 c'étaient les belles années »

C'est sur les conseils de Mademoiselle HOFF, alors secrétaire de mairie à ASPACH, que M. Gérard ELLENBACH décide de construire le magasin que nous connaissons à la sortie nord du village et dont la construction a fait la part belle aux entreprises locales. « Depuis l'inauguration en 1982 on constate un très faible turn-over du personnel » M. Éric ELLENBACH, fils de Bernadette et de Gérard, a intégré la société en 1992, juste deux ans avant le décès de son père à l'âge de 55 ans.

En 2004 la société adhère au réseau Plein Ciel, ce qui permet de proposer une solution marketing aux clients avec des catalogues spécifiques pour les particuliers, les administrations, les écoles... en plus des outils de communication du réseau comme le mailing.

En 2016 M. Éric ELLENBACH décide, par choix stratégique, d'externaliser la branche bureautique et informatique vers des partenaires locaux pour se concentrer sur les fournitures de bureau et scolaires, le mobilier de bureau et le façonnage. M. Éric ELLENBACH est reconnaissant à ses parents d'avoir créé cette entreprise et n'oublie pas le pilier qu'a été Mme Bernadette ELLENBACH, tant au niveau professionnel que familial ; elle a d'ailleurs assumé la gérance de l'entreprise au décès de son mari, jusqu'à sa reprise par M. Éric ELLENBACH.

Aujourd'hui la clientèle est composée d'administrations (mairies, écoles...), de professions libérales et de particuliers qui recherchent une relation basée sur la confiance. Les habitudes de consommation ont indéniablement évolué avec les achats en ligne, le click and collect ou les commandes par mail ou par téléphone mais, malgré la diminution de la circulation et des passages en magasin, les clients restent fidèles en exploitant ces nouveaux outils. Il faut toutefois noter les nombreuses fermetures d'écoles dans la zone d'exploitation de la société ELLENBACH Sarl.

Magasin ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
www.ellenbach-pleinciel.fr
ellenbach.sarl@wanadoo.fr
Tél : 03.89.40.95.44



Naissance

11 avril 2022 Tom HASLBAUER de Aaron HASLBAUER et Camille VERNEREY



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ce nouvel Aspachois !

Mariage

16 juillet 2022 Cédric MULLER et Sylvia SCIOLA



Nous vous présentons nos sincères félicitations !



À vos agendas

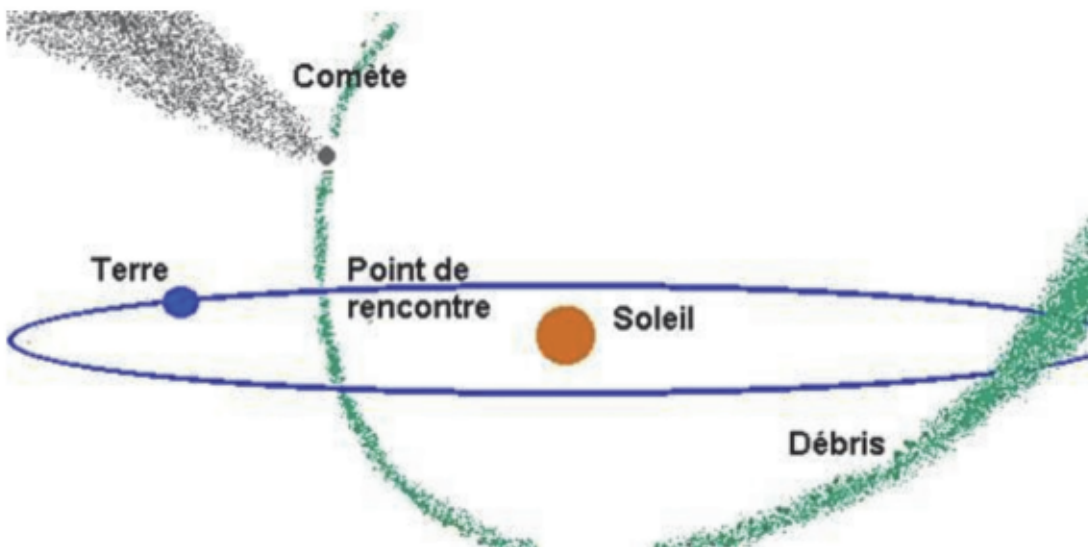
- 20 août AstroAspach et Comité des Fêtes : soirée d'observation du ciel, stade de foot à partir de 19h
- 2 septembre Donneurs de Sang : Collecte à Aspach
- 11 septembre Conseil de Fabrique : autour de la chapelle de la Litten (voir article page 37)

Les « étoiles filantes »

Sans doute allez-vous profiter des beaux jours de la mi-août pour observer le ciel ! Vous serez alors frappé par les nombreuses « étoiles filantes » visibles à ce moment-là.

D'où vient donc ce phénomène, pourquoi est-il si important à cette période et y-a-t-il d'autres moments privilégiés dans l'année pour une telle observation ?

Disons tout d'abord que les « étoiles filantes » ne sont pas des étoiles qui se décrocheraient du firmament pour tomber sur Terre. Notre Système Solaire est peuplé non seulement de planètes et de satellites mais aussi de gaz et de poussières. Lors de son parcours autour du Soleil effectué à 30 km/s la Terre rencontre certains de ces grains de poussière qui, en rentrant dans notre atmosphère, se consomment en laissant une traînée incandescente plus ou moins longue suivant la taille de la poussière (bien souvent de l'ordre du mm et du gramme). Il y a ainsi tout au long de l'année des « étoiles filantes » qui apparaissent dans le ciel. Mais il y a de plus des comètes qui gravitent autour du Soleil suivant une trajectoire bien régulière ; ces comètes sont constituées de glace et de poussières et quand elles sont à moins de 500 millions de km du Soleil, la chaleur fournie par celui-ci est suffisante pour que la glace se vaporise en abandonnant les poussières qu'elle contenait aussi (on voit alors la queue de la comète). Comme la Terre fait un tour du Soleil en un an, elle rencontre au même moment ces poussières abandonnées, ce qui provoque une « pluie d'étoiles filantes »!



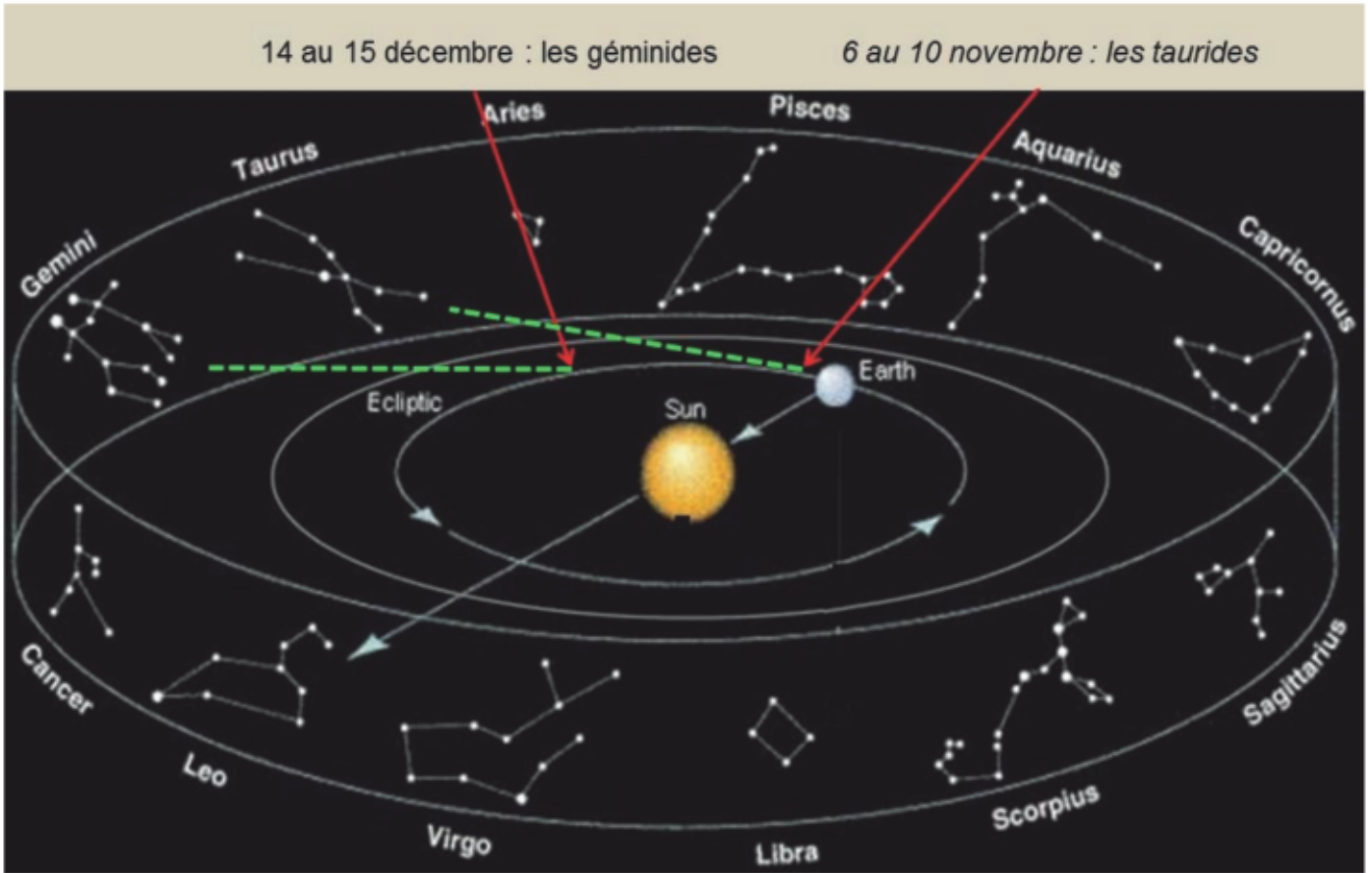
Comme de nombreuses comètes font le tour du Soleil, la Terre rencontre chaque année plusieurs de ces nuages de poussières qui ont été abandonnés à différents moments. Voici un tableau des principales « pluies d'étoiles filantes » avec le nombre moyen d'étoiles filantes par heure.

Nom	Date du maximum	Nombre
Quadrantides	4-5 janvier	100
Virginides	5-9 mai	20
Delta Aquarides	25 juillet - 3 août	35
Perséides	9 au 13 août	70
Orionides	19 au 22 octobre	30
Taurides	6 au 10 novembre	12
Léonides	17 - 18 novembre	35*
Géminides	14-15 décembre	60

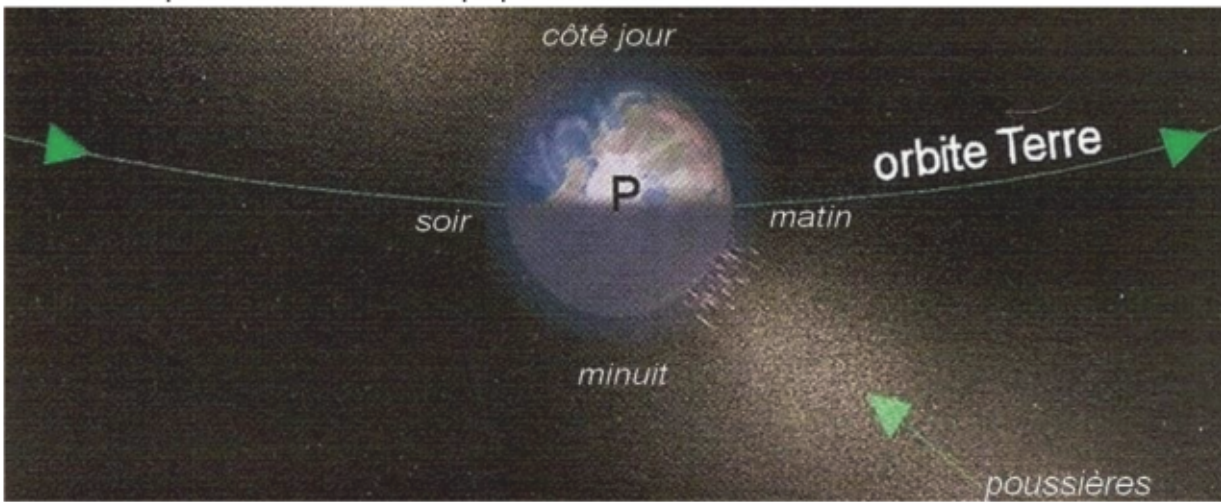
Les noms de ces pluies viennent du nom des constellations d'où elles semblent provenir.

Vous avez sur le schéma ci-dessous deux positions particulières (vers le 8 novembre et vers le 15 décembre) de la Terre dans sa course autour du Soleil (bouts des flèches rouges).

Elle rencontre à ce moment-là des poussières qui, entrant dans l'atmosphère de la Terre et se consumant, semblent venir des constellations du Taureau et des Gémeaux car celles-ci sont dans la « ligne de visée » de la trajectoire de la Terre (traits pointillés verts)



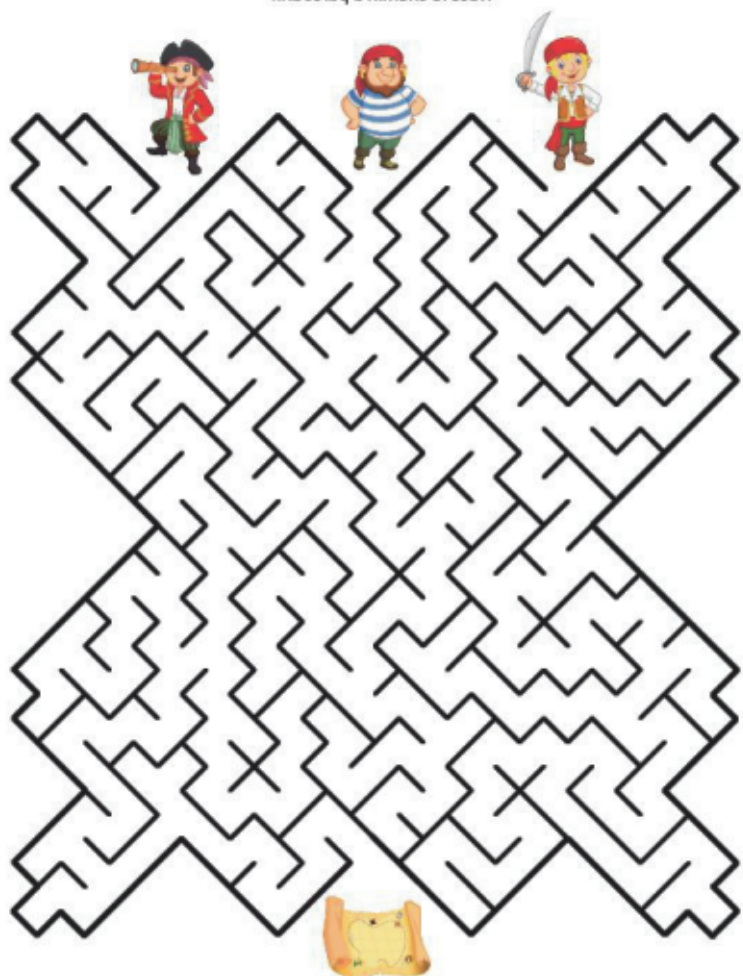
La mi-août est la période idéale, du fait de la météo en principe bonne, pour observer la pluie de Perséïdes. Mais il faut faire preuve de patience car c'est bien après minuit qu'il y a le plus de rentrées de poussières dans l'atmosphère comme vous l'explique le schéma ci-dessous



Il ne vous reste plus qu'à vous coucher dans l'herbe dans la direction de la constellation de Persée et à discuter avec vos amis.es en espérant que vous n'allez pas louper autre chose...



Quel pirate découvrir la carte qui indique l'emplacement du trésor ? Trace le chemin à parcourir.



© 2011

1			
4	2	3	
		1	
3	1		2

3		1	
	1	2	
2		3	
	3		2

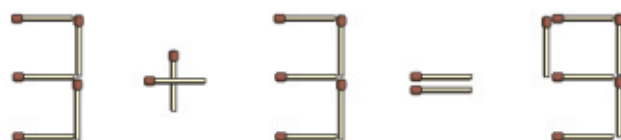
		3	
	2		1
	3	2	4
	4	1	

	1	4	
4	2		1
	4	2	3

sudoku 4 chiffres

Déplace une allumette de sorte que chaque calcul soit correct.

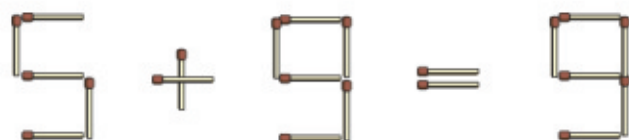
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9



Réponse 1 : _____



Réponse 2 : _____



Réponse 3 : _____



Réponse 4 : _____

A			
	B		D
		C	

sudoku 4 lettres

Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)

Amicale du 7ème R.T.A.
VEILLE INFORMATIONNELLE
Du 01/04 AU 30/04/2022
Par le S.G. J-Y MORCET

Souvenirs du Sergent François REICHLIN :
4 B. rue de la Forêt – 68130 ASPACH
03.89.40.91.45 – francois.reichlin@orange.fr

Escapade pendant mon service militaire en Algérie



région de Batna



Le 1er septembre 1960 après avoir suivi 4 mois d'instruction au camp de tirailleurs Hadjoir à Télergma, je suis affecté à 180km au sud de Constantine, au 3ème bataillon du 7ème Régiment de Tirailleurs Algériens à Barika. Notre campement désert et plat entouré de barbelés est accolé au village. Je viens d'être nommé caporal, nous sommes avec d'autres régiments illustres, opérationnels dans les Aurès Néméncha.

Au printemps 1961, j'obtiens ma seule permission pendant mes 26 mois de séjour en Algérie pour assister à la communion solennelle de mon frère. Fin avril je retrouve mon unité qui, entre-temps a déménagé à N'Gaous. Ce cantonnement au milieu du bourg est traversé par un ruisseau et est entouré de beaux platanes chargés chacun de nombreux nids de cigognes.

Pendant les événements du putsch des généraux nous partons en convoi pour Alger et nous stationnons à Béni Messous. Là, nous effectuons des missions de maintien de l'ordre, de recherche de caches d'armes le long du littoral du côté de Fort de l'Eau et nous rangeons le camp de Zerelda que les légionnaires du 1er R.E.P. ont complètement démoli. Après un mois nous rentrons à notre base.

Un matin à l'appel on nous pose la question étrange : « Qui possède un permis de conduire civil ? » Personne ne se manifeste car chacun connaît le piège. On te dira : « C'est super, tu conduiras la brouette pour ramasser les mégots dans la cour ! ». Mais lors d'un entretien avec mon lieutenant, j'apprends que c'est pour une mission spéciale et je présente mon sésame.

C'est ainsi que le 13 juillet 1961 en tenue de sortie, flanqué de mon pistolet mitrailleur, je me présente à Batna au colonel RAFA qui est prévenu. Il m'explique qu'il s'agit d'aller à Alger récupérer sa famille et de la conduire jusqu'à chez lui pour le temps des congés scolaires. Il me confie leur adresse, le billet de train et de l'argent pour mes frais de voyage, casse-croute et gazouse.



la 403 du
Colonel RAFA

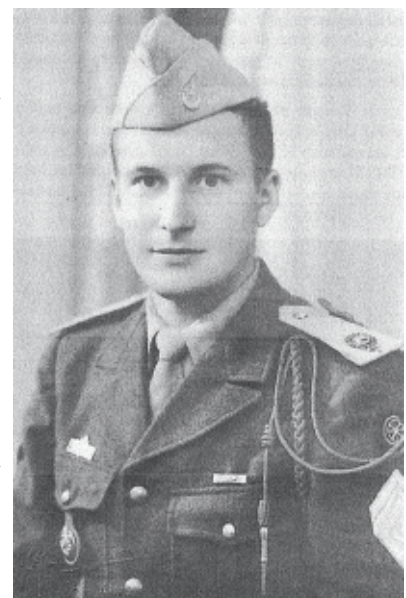
Le lendemain soir, j'arrive chez Madame RAFA qui me reçoit gentiment, m'offre un rafraichissement et je dépose mes affaires dans ma chambre. Mon accent alsacien me trahit et elle est curieuse de savoir d'où je viens. Elle sourit et me confie qu'elle est native de Sarrebourg. Ensuite elle me remet les clefs du garage et de l'argent pour aller faire le plein d'essence pour le départ du lendemain matin. Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir leur voiture, une 403 Peugeot flamboyante neuve.

Au petit matin, nous chargeons les sacs de voyage et le panier repas. Les trois enfants prennent place sur la banquette arrière et madame est chef de

bord. Pendant le trajet on papote de la situation en Algérie, de notre beau pays et de temps en temps elle fait chanter les enfants. Aux alentours de Sétif nous nous arrêtons à l'ombre d'un bosquet pour la pause casse-croute. Nous ne nous attardons pas longtemps car il y a des fellagas dans les parages, « affirme une vieille mouker qui passait par là ». C'est ainsi que sains et saufs nous arrivons vers le soir à Batna.

Avant mon retour dans mon unité, j'en profite pour rendre visite à mon cousin Jean, séminariste chez les pères des missions africaines. Il effectue son service militaire au quartier général de Batna. Et puis la vie de combattant reprend son cours avec cette chaleur et cette soif chronique insupportable.

François REICHLIN





Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIÉ (03 89 40 22 20)

Prochaine collecte à Aspach : le vendredi 2 septembre de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente.

Nouvelle association



Ça y est... Une nouvelle association musicale **SAX O'CLOCK** est née à Aspach le 1er mars 2022.

Si vous êtes organisateurs de manifestations, événements, expositions,..., pensez à NOUS.

Sax o'clock se fera un plaisir de vous faire découvrir l'univers du saxophone (folk irlandais, musique de films, jazz,...)

Par ailleurs, l'association recrute des saxophonistes.

Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter soit par mail : ensemble.saxoclock@gmail.com soit par téléphone au 06.37.57.51.18 (Mme Mathias)

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Section rando :

Pas de sorties prévues en août et septembre du fait des vacances et car le club part pour une semaine dans l'Aubrac pour un séjour randonnées guidées Reprise des sorties dominicales fin octobre.

Renseignements : Martine GORSY 03 89 76 41 38 aveu6813@gmail.com

Ci-dessous, une randonnée sans dénivellé.....La traversée de la baie du Mont Saint-Michel



Le club des aînés :

Ses réunions régulières ont lieu tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois à partir de 13h45 à la Maison des Associations

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter. Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

Nous n'oublions pas de fêter chaleureusement les anniversaires de nos grands anciens et grandes anciennes. *Ci-contre, la doyenne du village Suzanne Stoessel avec la responsable du club*

Renseignements :

Denise Gutleben 2 impasse de la Fontaine 03 89 40 11 95



Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Réunions tous les vendredis soirs et le 20 août, nous vous invitons au stade de foot d'Aspach à partir de 19h pour une soirée d'observation du ciel. Le Comité des fêtes d'Aspach y tiendra un stand de boissons et petits casse-croûtes.

Ci-dessous notre matériel lors de notre semaine de « camp astro » au centre de la France



Vous pouvez suivre notre actualité sur notre site <http://astroaspach.fr> ou au 03 89 40 62 79



Badminton

Présidente : Mme Floriane BARBOSA - casbaspach@gmail.com

Le Club et Association Sportive de Badminton d'Aspach (C.A.S.B.A) s'est réuni le 2 Juillet 2022 pour son assemblée générale suivie d'un repas.

Il ouvre sa saison pour de nouvelles inscriptions en loisirs.

A partir du 1er Septembre 2022, les séances se dérouleront le **mardi de 19h15 à 21h15** et le **jeudi de 19h15 à 21h15**.

Le mois d'essai (ainsi qu'un prêt de raquette) est offert, les volants sont fournis par le club. La cotisation de l'année est de 50 euros.

Pour d'éventuelles autres informations ou inscriptions vous pouvez contacter Madame Barbosa Floriane (Présidente) au 06.20.50.77.38

Envie d'un petit club,
de jouer dans la bonne humeur...

Rejoins le
Club et Association Sportive de Badminton d'Aspach
casbaspach@gmail.com [0620507738](tel:0620507738)



JEUNES & ADULTES LOISIRS
A partir de 15 ans

2 SÉANCES PAR SEMAINE
Mardi et Jeudi de 19h15 à 21h15
Salle Polyvalente d'Aspach

50 €/an

Avis aux candidatures :

Nous recherchons une personne au sein de notre comité pour le poste de vice-président ou vice-présidente, vous pouvez vous adresser à Madame Barbosa Floriane.

Bel été à tous

CASBA

Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Avant de prendre un temps de repos bien mérité, nous nous sommes retrouvés pour préparer la rentrée. Comme l'an dernier, nous vous invitons à la chapelle

le **DIMANCHE 11 SEPTEMBRE**

pour un temps convivial.

Nous débuterons notre journée à 10h30 avec la célébration de l'Eucharistie devant la chapelle puis nous vous inviterons à prolonger la rencontre autour de la buvette et de quelques grillades.

Les renseignements complets et le talon d'inscription vous parviendront fin août, mais réservez-vous d'ores et déjà la date.

Si votre promenade dominicale vous conduit vers la chapelle,

n'hésitez pas à venir nous rejoindre : la buvette et un petit stand de pâtisserie seront ouverts à tous jusqu'à 17h .

Ce sera aussi l'occasion d'acquérir la bougie à l'effigie de Notre Dame de la Litten au prix de 2,50 €. Le bénéfice de la vente sera affecté à l'entretien et au fleurissement de la chapelle.

En attendant le plaisir de vous retrouver le 11 septembre, nous vous remercions pour votre soutien et vous souhaitons un très bel été.

Les membres du conseil de fabrique de l'église St Laurent



Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)



Une sortie au Rimlishof

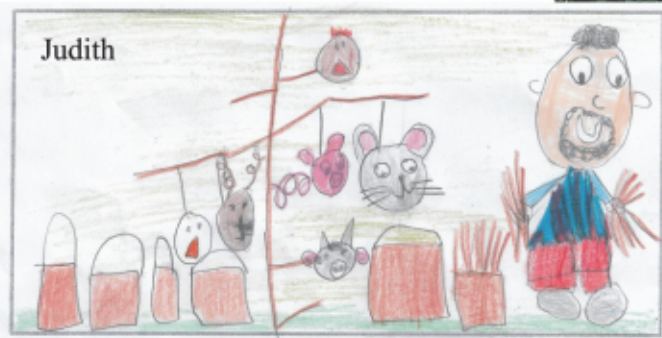
Lundi 20 juin, toute la classe de l'école maternelle, les Petits, les Moyens et les Grands se sont rendus au Rimlishof à Buhl pour assister à deux spectacles du festival Tentinabul'.



On a pris le bus.
On est allés dans
les Vosges.



Le matin on a assisté au spectacle « Les paniers magiques ».
Le vannier nous bien fait rire !



On a pique-niqué tous ensemble et ensuite on a vu un spectacle musical « Tournicôté ».



Pour finir la journée, on a fait du théâtre
d'improvisation avec des marionnettes
et avec nos mains.



Nous avons
passé une très
belle journée.

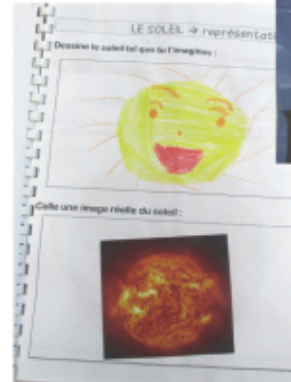
*Merci à la
commune qui
nous a offert
ce spectacle !!*



L'astronomie à l'école maternelle

Pendant plusieurs semaines, les élèves de Moyenne et de Grande Section ont fait de l'astronomie à l'école....

Nous avons étudié l'alternance du jour et de la nuit, les mouvements de la Terre et de la Lune. Et puis, Philippe du club d'Astronomie est venu nous rendre visite pour nous présenter une maquette et répondre aux nombreuses questions que nous avons à lui poser.



Nous avons fait des bricolages. Nous avons lu des albums et des livres documentaires et nous avons regardé de nombreuses vidéos : nous avons même vu le premier pas sur la Lune et le robot qui est sur Mars !



Nous avons appris beaucoup de choses en découvrant le sentier des planètes. Puis, nous nous sommes intéressés aux étoiles et aux constellations.



C'était vraiment très intéressant. Pour finir, nous sommes allés passer une belle journée au Parc du Petit Prince.



Aménagements à la Maison des Associations



prochain bulletin
prévu en
novembre 2022



rencontre du 7 juin

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

- MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15